

Annexe 7

Synthèse des workshops d'opérationnalisation des actions

1. Objectifs, mode opératoire et participation aux workshops

L'objectif principal des workshops est de parvenir à **énoncer des critères ou pistes d'opérationnalisation de certaines actions** présentées dans le rapport de synthèse de l'étude¹. Cet objectif va donc au-delà de l'identification et de la formulation d'actions à prendre au sein des axes thématiques². Les workshops visent à rendre opérationnelles certaines de ces actions : que faudrait-il mettre en œuvre pour que certaines de ces actions soient mises en application ?

Toutefois, il ne s'agira pas de proposer un véritable plan d'action pour l'opérationnalisation de ces actions mais bien d'établir une liste de recommandations essentielles (des critères ou des pistes) qui devraient être portées par le pouvoir fédéral (et par conséquent, éventuellement à l'intention des pouvoirs européens (niveau supérieur) ou régionaux (niveau inférieur)) afin d'envisager la mise en œuvre des actions d'accélération de l'économie circulaire dans la construction. Il s'agit donc de contribuer à une étape préalable à l'opérationnalisation effective des actions.

Préalablement à l'énonciation de pistes d'opérationnalisation, il sera nécessaire **de prioriser les actions à entreprendre par le Fédéral**. Cet aspect constitue un objectif intermédiaire des workshops.

Trois séances de workshops étaient organisées et regroupaient à chaque fois deux thématiques :

Workshop 1 – 10/09/2020	Workshop 2 – 16/09/2020	Workshop 3 – 24/09/2020
<ul style="list-style-type: none">➤ Outils et digitalisation➤ Cadre normatif et technique	<ul style="list-style-type: none">➤ Gouvernance et politiques➤ Marchés publics	<ul style="list-style-type: none">➤ Emploi, formation et sensibilisation➤ Cadre économique

Afin que chaque personne puisse se préparer au mieux en vue de sa participation à une ou plusieurs tables de discussions (axes thématiques) et pour mettre à profit le plus grand potentiel d'échange constructif entre les participants, il était requis que chaque participant prenne connaissance des actions décrites dans le rapport de synthèse se rapportant à (aux) l'axe(s) thématique(s) pour le(s)quel(s) il s'était inscrit (un participant pouvait donc participer à autant de thématiques qu'il le souhaitait). Le recueil des actions classées par axe thématique était donc disponible lors de l'inscription des participants. En outre, de nombreux participants aux workshops avaient aussi été sollicités comme relecteurs du rapport de synthèse. Cette relecture participait également aux prérequis aux workshops.

Les différents workshops étaient organisés par table de discussion (1 table de discussion par thématique ; donc 2 tables de discussion par workshop). Après un rappel des objectifs de l'étude, des objectifs des workshops et du mode opératoire des discussions, lors d'une séance plénière, les participants étaient séparés en groupe en fonction de leur inscription aux différentes tables de discussion. Le travail à réaliser lors des tables de discussion se faisait en 3 étapes :

-

¹ Les participants aux workshops ont pu prendre connaissance du rapport lors de leur inscription.

² Le rapport de l'étude classait les actions selon 6 axes thématiques : cadre économique ; cadre technique ; outils et digitalisation ; gouvernance et politiques ; marché public ; formation, emploi et sensibilisation

- **Présentation des participants**

Chaque participant était invité à communiquer son nom, son prénom, l'organisme pour lequel il travaille ainsi que son ancienneté dans le monde de la construction et son appréciation de son niveau d'expérience en économie circulaire dans la construction.

Cette première phase permettait à l'animateur de la table de discussion d'en connaître davantage sur les participants afin d'orienter au mieux les discussions.

- **Priorisation des actions**

Après un rappel des actions proposées dans l'étude en rapport avec le thème de la table de discussion et après avoir expliqué les critères³ de priorisation utilisés dans l'étude pour classer ces actions, il était demandé aux participants de se positionner individuellement (selon le point de vue de leur organisme) par rapport à une priorisation des actions proposées.

La liste d'action et les critères de priorisation constituaient la base de travail et ne faisaient pas l'objet d'une remise en question. L'objectif de cette étape était d'aboutir à une liste d'actions priorisées selon les critères pré-établis. Chaque participant devait voter pour la ou les actions (maximum 3) qui correspondai(en)t le mieux au critère évalué.

Le classement des actions était ensuite réalisé en comptabilisant le nombre de vote émis par les participants pour chaque action (les critères de priorisation avaient tous le même poids).

- **Opérationnalisation des actions**

Sur base du classement des actions opérées, il était demandé aux participants de sélectionner les trois premières actions qui feraient l'objet des discussions d'opérationnalisation. Répartis en sous-groupes, les participants étaient ensuite invités à échanger sur les pistes d'opérationnalisation des actions sélectionnées. Afin de faciliter les débats et d'engager les discussions, une liste de questions, auxquelles les participants étaient invités, sans obligation, à y répondre, était fournie (voir l'Annexe 1).

Cette étape du workshop se déroulait selon la technique d'intelligence collective du world café. Répartis en sous-groupe de 3 à 6 personnes, les participants étaient appelés à discuter successivement de l'opérationnalisation des 2 ou 3 actions sélectionnées. Un porte-parole-rapporteur était désigné par sous-groupe afin de prendre note des éléments discussion. Après un certain temps d'échange, les porte-parole-rapporteur changeaient de sous-groupe et reprenaient ou poursuivaient les débats, entamés avec le premier sous-groupe, avec un second sous-groupe. Cette « routine » se répétait autant de fois qu'il y avait de sous-groupes. De la sorte, chaque participant avait l'occasion de s'exprimer sur l'opérationnalisation des actions sélectionnées.

³ Ces critères sont : le type (ou la compétence) d'une action (dans une phase d'accélération du secteur dans l'économie circulaire, il est important de « sortir de la phase pilote pour accroître la phase de marché ». A cette fin, les actions de régulation et de réglementation sont privilégiées sur les actions de soutien et d'activation.) ; l'impact de l'action (privilégier les actions qui ont le plus grand potentiel d'impact sur l'accélération de l'économie circulaire dans la construction, c'est-à-dire les actions qui peuvent avoir une influence déterminante ou décisive sur l'évolution du secteur) ; la rapidité de mise en œuvre et des retombées de l'action (privilégier les actions dont la mise en œuvre et les retombées sont les plus rapides et les plus aisées. En effet, viser une accélération de l'économie circulaire nécessite la réalisation à court terme d'un certain nombre d'actions).

Les 62 personnes inscrites initialement aux différents workshops étaient réparties comme suit sur les trois jours : 17 participants effectifs le 10/09 pour les thèmes outils & digitalisation et cadre normatif & technique ; 18 participants effectifs le 16/09 pour les thèmes gouvernance & politiques et marchés publics ; 15 participants effectifs le 24/09 pour les thèmes cadre économique et emploi, formation, sensibilisation.

Au final, 30 organismes ont pris part aux différents workshops répartis selon le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : organisations participantes aux workshops

Outils et digitalisation	Cadre technique et normatif	Gouvernance et politique	Marchés publics	Cadre économique	Emploi, sensibilisation, formation,
<ul style="list-style-type: none"> • AT OSBORNE • BCCA • BMP-PMC • EPEA • Fédération Belge Brique • GROUPE FACTEUR 4 • ROTOR ASBL • SECO • SECO BELGIUM • SOWALFIN • WTCB/CSTC 	<ul style="list-style-type: none"> • ASSAR • BCCA • BMP-PMC • DECEUNINCK • Fédération belge de la brique • OVAM • ROTOR asbl • SECO • SOWALFIN • WTCB-CSTC 	<ul style="list-style-type: none"> • BMP-PMC • Bruxelles Environnement • Essenscia PolyMatters • FEB • FGTB/ABVV • NATURA MATTER • OVAM • ROTOR • SPW (Développement durable) • SPW (Sol et Déchet) 	<ul style="list-style-type: none"> • AT OSBORNE • BMP PMC • Bruxelles Environnement • CENERGIE UV • DECEUNINCK • DEPLASSE • Essenscia PolyMatters • FGTB/ABVV • Natura Mater • OVAM • RETRIVAL • ROTOR ASBL • SPW (Sol et déchets) • SPW Développement durable • ULB • Ville de Mons 	<ul style="list-style-type: none"> • BCCA • DECEUNINCK • ECOBUILD • Fédération Belge de la Brique • FGTB/ABVV • OVAM • Province du Brabant Wallon • RETRIVAL • SECO BE • SPW • UCM • VCB • VUB Mobi 	<ul style="list-style-type: none"> • BATITERRE • FGTB/ABVV • OVAM • Province du Brabant Wallon • RETRIVAL • SPW • VBO FEB

2. Compte rendu des workshops

Cette section du document reprend pour chaque thématique des workshops le classement des actions proposées dans l'étude opérée par les participants (voir Tableau 1) aux différentes tables de discussion et les pistes d'opérationnalisation des actions principales par thématique. Il s'agit d'un compte rendu synthétique des échanges reprenant les recommandations principales. Le détail des informations recueillies se trouve en Annexe 2 et 3.

Pour rappel, les participants devaient voter pour la ou les actions (maximum 3) qui correspondaient au mieux, selon eux, aux critères de hiérarchisation proposés (type/compétence de l'action, impact de l'action, rapidité de mise en œuvre et de retombées de l'action).

Pour rappel également, les participants étaient invités à discuter librement de l'opérationnalisation des actions sélectionnées à l'étape de priorisation. Pour activer les discussions, une liste de questions leur était proposée (voir Annexe 1).

2.1. Gouvernance et politiques

Les actions proposées ont été priorisées comme suit :

Action	# votes
Act_31 Mettre en place des accords de coopération entre les Régions et le Fédéral pour la gestion des déchets et les normes des produits	12
Act_26 Revoir les dispositions juridiques concernant le statut de déchet, la procédure de fin de statut de déchet, le statut de réemploi	9
Act_4 Clarifier et entériner l'obligation ou non de marquage CE pour les produits de réemploi	5
Act_29 Définition des conditions de mise en place d'une garantie commerciale des matériaux et produits de réemploi	5
Act_38 Réviser les objectifs de valorisation de la matière et créer de nouvelles filières de valorisation matière	5
Act_12 Faire participer le secteur de l'économie sociale et solidaire aux activités de réemploi et de déconstruction	4
Act_25 Adapter les procédures administratives (PU, PE, permis de chantier, exigences) aux spécificités des pratiques circulaires	4
Act_3 Fédérer les acteurs de l'économie circulaire	3
Act_23 Clarifier les responsabilités en cas de dons de matériaux de réemploi	3
Act_33 Développer un outil de monitoring de la circularité dans le secteur de la construction	3
Act_2 Inventorier les acteurs de l'économie circulaire	2
Act_39 Etendre la responsabilité des producteurs	1
Act_40 Cadrer le développement des nouveaux modèles économiques circulaires	1
Act_34 Assouplir et modifier les conditions pour les transports transfrontaliers de déchets en vue de leur valorisation	0

Il ressort clairement que pour les participants à cette table de discussions les réflexions autour de la question des déchets et des produits sont des actions prioritaires à mener par le Fédéral ; au travers d'accord de coopération et de dispositions juridiques.

Les participants ont sélectionné les actions 31, 26 et 38 pour la phase d'opérationnalisation. Les paragraphes ci-dessous reprennent les principales recommandations issues des débats :

- Act_31 Mettre en place des **accords de coopération entre les Régions et le Fédéral pour la gestion des déchets et les normes des produits**
 - DELAI : Mettre en place des accords de coopération pour la gestion de déchets devrait se faire le plus vite possible car la mise en place d'un tel accord prend du temps à être discuté et implémenté.
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : Le Fédéral devrait être le point de référence entre les Régions et il est plus souhaitable que celles-ci aient la même législation pour harmoniser le cadre juridique. A côté de cela, il faudrait prendre en compte le contexte européen car existence de la directive européenne sur les déchets.
 - ADMINISTRATION PILOTE : Mise en place des accords de coopération en groupe de travail avec les Régions, le Fédéral aurait donc un rôle de pilotage et de coordination.
 - ACTIONS PREALABLES : Les actions préalables à cet accord de coopération sur la gestion de déchets et normes de produits sont multiples. Il faudrait faire un état des lieux de ce qui a déjà été fait ou ce qui se fait aux niveaux des différentes Régions pour comprendre les réalités de chaque Région. En fonction de cela, le Conseil Fédéral de Développement Durable pourrait être le support et assurerait la coordination entre les différentes administrations régionales. Une chose à faire également à priori serait de contacter les gestionnaires de centre de tri pour disposer de leur expertise et avis sur la question.
 - BESOINS : Différents besoins pourraient être mis en place pour mettre sur pied cet accord de coopération sur la gestion des déchets et les normes de produits :
 - Identifier les besoins des acteurs et les obstacles
 - Réaliser une cartographie de l'économie circulaire, plus spécifiquement la gestion des matériaux en Belgique
 - Consulter les experts et acteurs du terrain dans les différentes Régions.
 - Définir les matériaux de réemploi en alignement avec la législation européenne (caractéristiques, performances, etc.)
 - Eviter de bloquer les matériaux de réemploi par des nouvelles normes pour les produits.
 - ATTENTES : Pour les parties prenantes, il faudrait disposer (1) d'un cadre explicite, uniformisé et d'une logistique opérationnelle ; (2) que l'accord soit piloté par l'Union européenne pour assurer une continuité d'un gouvernement à l'autre (aligner avec le Green Deal, les objectifs 2030-2050 ; (3) s'assurer que la législation est la même des deux côtés de la frontière linguistique.
 - INSPIRATION : l'Accord de coopération sur la qualité de l'air.
- Act_26 Revoir les **dispositions juridiques concernant le statut de déchet**, la procédure de fin de statut de déchet, **le statut de réemploi**
 - DELAI : se faire le plus vite possible.
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : Le fédéral ne devrait pas agir seul mais avec les régions et la Commission Européenne. Il faudrait en effet harmoniser les critères et les dispositions juridiques en fonction des critères fixés en niveau européen.
 - ADMINISTRATION PILOTE : Pour piloter cette action de révision juridique, l'Etat fédéral joue le rôle de coordination et de neutralité. Pour ce faire, il s'agirait d'utiliser les

instances de coordination déjà existantes pour assurer une coordination entre le Fédéral et les Régions.

- ACTIONS PREALABLES : Cette modification de dispositions juridiques sur les déchets requière tout d'abord de prendre le temps de définir les matériaux prioritaires sujets à cette modification. Identifier ces matériaux prioritaires consisterait à identifier les besoins concrets des acteurs, ce sont en effet ces acteurs qui pourront aider à définir les flux prioritaires.
- ATTENTES : Les attentes de parties prenantes quant à la révision des dispositions juridiques en la matière sont multiples :
 - Harmoniser les différents niveaux statuts et procédures sur l'ensemble du territoire belge car besoin de clarification et simplification de la situation.
 - Cadre juridique clair et bien balisé
 - La révision des dispositions devrait se faire de manière approfondie et avec une vision de l'évolution de la situation sur le moyen et le long terme et ce qui éviterait les modifications répétitives de la législation.
- CONTESTATION : Cette révision de dispositions juridiques pourrait susciter des contestations de la part des ONG environnementales qui pourraient craindre une diminution de la protection de l'environnement, de certains producteurs et consommateurs qui pourraient craindre de ne pas avoir toutes les garanties sanitaires
- Act_38 Réviser **les objectifs de valorisation de la matière** et créer de nouvelles filières de valorisation matière
 - DELAI : Réviser les objectifs de valorisation de la matière et créer de nouvelles filières de valorisation matière est déjà quelque chose qui se produit à l'heure actuelle notamment à travers le Plan en Economie Circulaire en Belgique et le Green Deal au niveau de l'Union européenne.
 - ADMINISTRATION PILOTE : Le pilotage de cette action se fait par les Régions et le Fédéral, le Fédéral étant un point de coordination et d'échanges.
 - ACTIONS PREALABLES : Avant de réviser les objectifs de valorisation, il faudrait introduire des objectifs qui favorisent la longévité de vie des matières neuves, des objectifs en matière de réemploi et de recyclage (adapté l'offre pour qu'elle réponde à la demande et inversement). D'autres actions devraient être mises en place comme l'exploitation des connaissances actuelles pour des filières déjà existantes qui pourraient être améliorées comme le recyclage interne vers un usage dans le secteur de la construction, le développement de connaissances sur les différents flux de recyclage des différents matériaux de la construction ; trouver un accord sur le statut du déchet (action 31).
 - BESOINS : Deux besoins sont recensés :
 - Disposer d'une connaissance approfondie de l'état actuel de ces matières sur le plan belge.
 - Mettre en place des pratiques de tri et de démontage car le problème reste l'impureté dans le recyclage.
 - ATTENTES : Les parties prenantes mettent en avant trois attentes :
 - Point de vue de la fiscalité : prévoir des avantages fiscaux
 - Point de vue de l'emploi : favoriser la formation
 - Point de vue local : intégration d'objectifs éthiques car le local doit être la solution la plus intéressante pour éviter une délocalisation de l'économie circulaire par l'importation de matières premières provenant hors EU.

- CONTESTATION : Il faudrait étudier la faisabilité de mettre en place les objectifs comme le réemploi des isolants et le type de recyclage. Il s'agirait de qualifier ce qu'on appelle le "recyclage" et de discerner les produits inertes qui sont plus faciles à recycler et les mélanges de produits qui sont les plus utilisés dans le bâtiment. Pour ensuite mesurer les avancements dans l'atteinte des objectifs

2.2. Marchés publics

Les actions proposées ont été priorisées comme suit :

Action	# votes
Act_16 Prescrire l'extraction et l'intégration des matériaux et produits circulaires dans les marchés publics (via les cahiers de charge)	23
Act_37 Utiliser les outils comme GRO, TOTEM, la base de données EPD dans les marchés publics	18
Act_15 Imposer un niveau minimal de déviation et/ou d'intégration des éléments réutilisables vers les filières de réemploi	11
Act_25 Adapter les procédures administratives (PU, PE, permis de chantier, exigences aux spécificités des pratiques circulaires	7
Act_9 Recenser et mettre en avant des projets réussis en économie circulaire	5
Act_17 Sensibiliser et former aux thématiques de la construction circulaire les planificateurs publics et les institutions et organismes qui octroient des autorisations ou remettent des avis	5
Act_18 Développer et mettre à disposition des infrastructures favorisant les échanges de ressources matérielles	5
Act_20 Mettre en place un accompagnement spécifique destiné aux particuliers : Facilitateur "économie circulaire construction"	5
Act_32 Définition du rôle et du profil de l'auditeur en ressources matérielles	1

Il ressort clairement que pour les participants à cette table de discussions les réflexions autour de l'extraction et l'intégration des matériaux de réemploi ainsi que l'utilisation d'outils d'évaluation environnementale dans les marchés publics sont prioritaires.

Les participants ont sélectionné les actions 16 et 37. Les paragraphes ci-dessous reprennent les principales recommandations issues des débats :

- **Act_16 Prescrire l'extraction et l'intégration des matériaux et produits circulaires** dans les marchés publics (via les cahiers de charge)
 - DELAI : Cette action arrive tard dans le processus, il faudrait plutôt aller vers du Design and Build.
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : Le fédéral devrait agir en concertation avec les Régions, les experts et l'industrie.
 - ACTIONS PREALABLES : Avant de prescrire cette extraction et intégration des matériaux et produits circulaires dans les marchés publics, il faudrait définir un cadre, réaliser un sondage auprès du marché pour évaluer sa capacité à y répondre tout en définissant clairement ce qu'est un produit circulaire (quels sont les critères ? Inclusion géographique ?) tout en formant et sensibilisant les métiers de la construction.
C'est une action fort spécifique qui ne peut pas être mise en place seule, il s'agirait alors également de :
 - Réaliser une étude préalable sur le bâtiment
 - Faciliter la mise en place des achats dans les marchés publics

- Création d'une centrale d'achats

Il faudrait définir d'autres prérequis nécessaires comme la manière dont les matériaux circulaires seront prescrits dans le cahier de charge et comment s'assurer que les matériaux remplissent les exigences la PEB. Il s'agirait donc de fluidifier les échanges pour connaître les performances des matériaux en fonction de leur fin de vie éventuelle.

Un autre point pourrait être de renforcer le référentiel des matériaux biosourcés qui n'est pas assez précis (mode de culture, origine des matériaux) et de définir correctement les labels.

- BESOINS : Prévoir un délai raisonnable pour que les acteurs puissent se préparer à cette action.
 - ATTENTES : Les autorités devraient porter une attention à l'emploi local, c'est-à-dire valoriser les efforts des entreprises locales et non pas internationales.
 - INSPIRATION : cahier des charges sur les bâtiments en Région Wallonne, sur la gestion des terres excavées.
 - CONTESTATION : Cette prescription pourrait être un grand frein en ce qui concerne les négociations avec les entrepreneurs car les procédures de négociation sont encore très peu connues. Les lois relatives aux marchés publics sont souvent trop compliquées. Cette action semble nécessaire mais elle relève de beaucoup d'incertitudes vu que les marchés publics sont très compliqués et il semble difficile d'imposer la circularité dans les marchés publics, il y a donc une crainte au niveau du secteur.
- **Act_37 Utiliser les outils** comme GRO, TOTEM, la base de données EPD dans les marchés publics
 - DELAI : C'est déjà opérationnel, il pourrait être amélioré par correspondance entre l'EPD spécifique et TOTEM⁴. Sur le court terme, il faudrait informer et partager sur les services que proposent les produits comme GRO, TOTEM et l'EPD. Sur un moyen terme, il faudrait mettre en œuvre de nouveaux critères de concurrence qui poussent à l'innovation. En ce qui concerne l'outil TOTEM, il faudrait l'améliorer d'un point de vue de la démolition préalable et la conception circulaire, néanmoins, cela devrait prendre déjà de 3 à 4 ans.
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : Le Fédéral pourrait travailler avec la Régie des bâtiments en charge de ces marchés publics car ils mettent en place les bases de l'utilisation de ces produits.
 - ADMINISTRATION PILOTE : En fonction du niveau de compétences, le Fédéral devrait s'occuper de l'EPD car il a la compétence de la réglementation des produits. Pour ce qui concerne la sensibilisation et l'information, cela doit se faire de concert par le Régions et le Fédéral.
 - ACTIONS PREALABLES : L'action à réaliser au préalable serait de vérifier la technicité de l'outil et s'assurer que des concepteurs soient formés.
 - BESOINS : Avant de mettre en œuvre cette action, il faudrait mettre une phase non-obligatoire avant de prévoir une phase contraignante.
 - ATTENTES : Il faudrait que ces outils soient gratuits, bilingues et fournissent des données quantitatives et qu'ils soient faciles à utiliser.
 - INSPIRATION : Diverses inspirations pour les autorités en la matière :
 - En Angleterre, recourir pour certains projets au BIM
 - Le BREEAM a été adapté

⁴ Pour information, depuis le 16/10/2020, une nouvelle version de TOTEM avec l'intégration des EPD est disponible.

- Label E+C (outil français) qui a abouti sur une législation d'un retour d'expérience à un usage "incitatif" (et prévoit un système d'arbitrage pour intégrer des matériaux de réemploi qui ne disposent pas d'un EPD).
- CONTESTATION : Certaines parties prenantes font remarquer que le PEB est déjà obligatoire et que les autorités pourraient se référer à d'autres systèmes de certifications ou de labélisations (BREEAM, GRO, ...). L'outil TOTEM ne devrait pas être rendu obligatoire selon les parties. De plus, la digitalisation va être un avantage dans l'économie circulaire (notamment via la technologie BIM, il s'agit de l'utiliser).
- Autres : Certaines remarques ont été mis en exergue par les parties. Par exemple l'interprétation des résultats fournis par TOTEM est difficile, et il faudrait y ajouter des raccourcis des données discutables et pour l'EPD il n'y a pas mention de certains matériaux qui sont plus durables et/ou écologiques. Il faudrait donc adapter les outils en conséquence (adapter l'outil TOTEM pour plus d'équité) et mettre en place une politique de soutien pour les petits producteurs locaux (par le financement des EPD par les pouvoirs publics pour faciliter leur utilisation et plus d'équité).

2.3. Cadre normatif et technique

Les actions proposées ont été priorisées comme suit :

Action	# votes
Act_5 Mettre en place un cadre pour caractériser les performances techniques des matériaux de réemploi	11
Act_16 Prescrire l'extraction et l'intégration des matériaux et produits circulaires dans les marchés publics (via les cahiers de charge)	6
Act_1 Réaliser un inventaire pré-démolition/ inventaire ressources	4
Act_14 Obliger la déconstruction sélective en vue du réemploi pour des types de bâtiments et des matériaux (ou éléments) qui s'y prêtent bien	3
Act_35 Intégrer les principes de construction et conception circulaire	3
Act_7 Intégrer le critère de circularité aux certifications environnementales existantes	2
Act_30 Standardiser une procédure de traçabilité pour le recyclage des déchets de déconstruction	2
Act_4 Clarifier et entériner l'obligation ou non de marquage CE pour les produits de réemploi	1
Act_6 Labélisation et certification des bâtiments et produits circulaires	1
Act_15 Imposer un niveau minimal de déviation et/ou d'intégration des éléments réutilisables vers les filières de réemploi	1
Act_36 Réviser le CPR pour y inclure des exigences de recyclabilité	1
Act_41 Promouvoir la digitalisation dans la construction circulaire	0

Il ressort clairement que pour les participants à cette table de discussions les réflexions autour de l'évaluation des performances des matériaux de réemploi dans un premier temps, la réalisation d'inventaire et la prescription dans les cahiers des charges sont des enjeux prioritaires.

Les participants ont sélectionné les actions 1, 5, 14 et 35. Les paragraphes ci-dessous reprennent les principales recommandations issues des débats :

- Act_1 Réaliser un **inventaire** pré-démolition/ inventaire ressources
 - DELAI : Réaliser un inventaire pré-démolition devrait avoir un délai de mise en œuvre de 5 ans environ, voire moins si les autorités mettent en place des ambitions plus facilement atteignables (via le recyclage et le réemploi sur site).
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : Il faudrait y impliquer les différents niveaux de pouvoirs, les régions notamment.
 - ACTIONS PREALABLES : Les actions préalables à la réalisation d'un inventaire ressources consisteraient à associer cet inventaire une étude ACV ou un expert externe, lier les inventaires à des obligations de tri et prévoir un outil d'inventaire performant.
 - BESOINS : trois besoins pour mettre en œuvre l'action :
 - S'assurer du respect de l'échelle de Lansink (prévention, réutilisation, recyclage, etc.)
 - En lien avec cette échelle de Lansink, s'assurer que la distinction entre les recyclables et les réutilisables soit faite
 - Indiquer dans l'inventaire les informations nécessaires pour permettre une traçabilité des matériaux
 - ATTENTES : Pour réaliser cet inventaire de pré-démolition, les parties attendraient des autorités publiques qu'ils prévoient une simplicité logistique et une traçabilité des ressources.
 - CONTESTATION : Cet inventaire devrait laisser la possibilité de démolir puis de laisser la possibilité de compenser avec le réemploi et puis le recyclage, qu'il n'atteigne pas les métiers dans les déchetteries et qu'il n'y ait pas de manque de connaissances des performances techniques (action 5).
- Act_5 Mettre en place un cadre pour **caractériser les performances** techniques des matériaux de **réemploi**
 - DELAI : action qui se met en œuvre sur le court terme.
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : via d'une part le Fédéral pour ce qui concerne les normes sur les produits alors que tout ce qui concerne l'énergie devrait être pris en charge par les Régions. L'Europe pourrait avoir un rôle d'harmonisation de ce cadre car il faudrait qu'il y ait un accord général sur les différentes méthodes et cadres pour cela n'induisse pas une différence entre régions. Initialement, cette action avait été entreprises par les CSTC (puis SECO).
 - ACTIONS PREALABLES : Les actions préalables à ce cadre technique est avant tout une concertation au niveau européen, il serait intéressant pour les autorités d'harmoniser ce cadre technique au niveau européen comme le fait le CPR (Construction Products Regulation) qui établit justement des règles harmonisées pour la commercialisation des produits de construction dans l'UE. Le règlement fournit un langage technique commun pour évaluer la performance des produits de construction. Il s'agirait également de définir quel organisme aura la charge de cette chaîne de réemploi, de bien établir les normes en fonction du type d'usage.
 - BESOINS : Cette action requiert de réaliser une recherche pratique et technique sur comment caractériser ces performances de matériaux de réemploi.
 - ATTENTES : Ce cadre technique devrait être faisable et il faudrait qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale liée à une différence de traitement et que les produits neufs et réemplois aient le même type de traitement.

- Act_14 Obliger la **déconstruction sélective en vue du réemploi** pour des types de bâtiments et des matériaux (ou éléments) qui s'y prêtent bien
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : Pour obliger cette déconstruction sélective des éléments des bâtiments, la Région serait plus compétente en la matière, le Fédéral pourrait quant à lui agir sur les lignes directrices.
 - ACTIONS PREALABLES : Avant d'obliger cette déconstruction, il faudrait associer l'obligation de déconstruction à celle d'inventaire, obliger l'intégration plutôt que la déconstruction et définir à qui l'imposition d'une telle obligation de déconstruction s'imposerait.
 - BESOINS : Il suffirait de ne pas seulement obliger une déconstruction sélective en vue du réemploi des matériaux mais également de s'assurer qu'il y ait une filière de valorisation qui s'ensuit. Il faudrait également inclure les démolisseurs car ils ont un rôle primordial à jouer pour décider ce qui est réemployable in-situ. De plus, la déconstruction sélective pourrait être associée à la vérification des performances des matériaux.
 - INSPIRATION : récupération des métaux.
- Act_35 Intégrer les **principes de construction et conception** circulaire
 - DELAI : Intégrer les principes de construction et conception circulaire dans des objectifs à moyen terme.
 - ACTIONS PREALABLES : Au niveau fédéral, il faudrait prévoir un texte juridique "fédéral" pour les règles de base sur cette conception circulaire. Les parties proposaient de mettre ce texte juridique dans l'exigence fondamentale 7 du règlement des produits de construction).
 - BESOINS : Pour pouvoir intégrer ces principes de construction et conception circulaire, il faudrait combiner les principes de la construction avec ceux de l'économie circulaire, augmenter l'offre de formation en la matière (pour permettre notamment un changement des mentalités sur les principes de conception circulaire), élargir des critères d'évaluation pour pouvoir octroyer les permis et les évaluer.
 - ATTENTES : Les autorités devraient proposer des outils et des principes sur la construction et la conception circulaire et mettre en place un cadre légal qui pourrait stimuler les producteurs.
 - CONTESTATION : Les parties considèrent que des contestations pourraient être suscitées par les Régions qui se sentiraient lésées si le Fédéral impose quelque chose qui a déjà été expérimenté à leur niveau.

2.4. Outils et digitalisation

Les actions proposées ont été priorisées comme suit :

Action	# votes
Act_5 Mettre en place un cadre pour caractériser les performances techniques des matériaux de réemploi	12
Act_37 Utiliser les outils comme GRO, TOTEM, la base de données EPD dans les marchés publics	10
Act_16 Prescrire l'extraction et l'intégration des matériaux et produits circulaires dans les marchés publics (via les cahiers de charge)	7
Act_22 Développer des passeports matériaux	7
Act_30 Standardiser une procédure de traçabilité pour le recyclage des déchets de déconstruction	4
Act_21 Développer un outil d'aide à la construction ou à la rénovation circulaire	3

Act_6	Labélisation et certification des bâtiments et produits circulaires	2
Act_7	Intégrer le critère de circularité aux certifications environnementales existantes	2
Act_33	Développer un outil de monitoring de la circularité dans le secteur de la construction	2
Act_41	Promouvoir la digitalisation dans la construction circulaire	0

Il ressort clairement que pour les participants à cette table de discussions que les réflexions autour de du cadre de performance des matériaux de réemploi et de l'utilisation des outils environnementaux sont prioritaires.

Les participants ont sélectionné les actions 5 et 37. Les paragraphes ci-dessous reprennent les principales recommandations issues des débats :

- Act_5 Mettre en place un cadre pour **caractériser les performances** techniques des matériaux de **réemploi**
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : Pour mettre en place ce cadre des performances techniques des matériaux de réemploi, le fédéral (FOD/SPF Economie) devrait agir en collaboration avec d'autres acteurs, notamment les Régions ou des institutions spéciales car le Fédéral ne détient pas la capacité technique.
 - ACTIONS PREALABLES : Avant de mettre en place cette action, il est recommandé de définir qui détiendra cette responsabilité de déterminer de la qualité technique des produits (garantie). De plus, il s'agirait de prendre en compte que la caractérisation des performances techniques devrait faire l'objet d'une collaboration avec des acteurs pertinents comme les démolisseurs, les entrepreneurs et les architectes. Une cartographie des différents acteurs pertinents est en conséquence nécessaire. Mais encore, pour caractériser les performances techniques des matériaux de réemploi, il faut les classer en deux catégories, la qualité des matériaux et les risques de ces matériaux. Cette caractérisation devrait se baser non pas sur une fiche technique mais sur base de critères objectifs.
 - ATTENTES : Il faudrait prendre en compte l'attente des parties prenantes qui souhaiteraient que les autorités mettent en place des données sur les matériaux de réemploi car cela freine les entrepreneurs. Par exemple, si le démolisseur doit synthétiser les caractéristiques de comment le produit était utilisé, il dispose d'information sur le nombre d'années, le type/hauteur du bâtiment, usage interne ou externe, etc.)
 - INSPIRATION : Des inspirations pour cette mise en place d'un cadre des performances techniques, on retrouverait le STS et le NBN.
 - CONTESTATION : Les procédures juridiques et contractuelles pourraient être un frein important pour l'entreprise. De plus, la technologie Block Chain pourrait garantir la traçabilité (puce électronique sur les matériaux neufs).
- Act_37 **Utiliser les outils** comme GRO, TOTEM, la base de données EPD dans les marchés publics
 - DELAI : Pour mettre en place cette action, il faudrait réunir tous les acteurs pour se mettre d'accord et donc de mettre en place un consensus clair entre les parties.
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : Il faudrait que le Fédéral encourage l'utilisation ces outils au niveau des Régions et autorités plus locales.
 - ADMINISTRATION PILOTE : Le fédéral piloterait cette action de concert avec les cahiers des charges régionaux.
 - ACTIONS PREALABLES :

- GRO : Les trois régions devraient se mettre d'accord pour généraliser cet outil aux 3 régions.
 - TOTEM : TOTEM est un outil facile à utiliser et de plus en plus connu et il faudrait s'assurer que TOTEM puisse répondre et suivre la demande. Il faudrait faire également la promotion de cet outil à travers la sensibilisation des écoles, formations de Bruxelles Environnement et le FOREM. Pour TOTEM, il ne faudrait pas imposer de score, il s'agit plutôt de l'intégrer dans les marchés publics et puis laisser jouer la concurrence. On pourrait avoir un score pour l'utilisation et un autre pour l'argumentation des résultats. Avec TOTEM, on est dans une utilisation quantitative des données mais l'outil pourrait aller dans le qualitatif. Également, il serait intéressant de développer TOTEM dans BIM.
 - EPD : Pour l'outil EPD, il pourrait y avoir des éléments et critères circulaires dans l'EPB, comme cela les critères de TOTEM sont aussi pris en compte.
- BESOINS : Les besoins identifiés pour pouvoir mettre en œuvre l'action consistent à définir les différents matériaux et mettre en place un système de traçabilité. A titre d'exemple, placer des puces pour obtenir les informations sur les matériaux mais besoin d'identifier la faisabilité d'un tel mécanisme (durée de vie de la puce, etc.).
 - ATTENTES : Les attentes des parties prenantes à prendre en compte seraient de pouvoir comparer objectivement les offres par des critères quantitatifs et qualitatifs et de continuer à compléter l'outil TOTEM pour qu'il soit à jour, notamment sur l'aspect circulaire (réemploi, élément recyclé et les nouveaux produits).
 - CONTESTATION : L'utilisation des outils comme GRO, TOTEM, l'EPD dans les marchés publics susciterait des contestations de la part des acteurs car il faudrait d'abord sensibiliser et former sur ces outils, il n'y effectivement pas toujours de connaissances préalables. Il faut aussi uniformiser les politiques. Pour être sûr qu'un changement ait lieu dans l'utilisation de ces outils, il s'agirait d'imposer par la réglementation et proposer des primes pour enclencher le processus.

2.5. Cadre économique

Les actions proposées ont été priorisées comme suit :

Action	# votes
Action_11 Réduire la TVA sur les produits de construction circulaire	11
Act_24 Internaliser le coût environnemental et social et les externalités d'un produit neuf et/ou des activités de démolition dans leur prix	9
Act_8 Offrir une aide financière pour des projets/entreprises en économie circulaire dans la construction	8
Act_13 Taxation de la matière première (au lieu de taxation de la main d'œuvre)	7
Act_15 Imposer un nouveau minimal de déviation et/ou intégration des éléments réutilisables vers les filières de réemploi	7
Act_12 Faire participer le secteur de l'économie sociale et solidaire aux activités de réemploi et de déconstruction	5
Act_27 Développer et mettre en place une taxe déchets pour les grands chantiers de démolition	3
Act_28 Création d'un Fonds Economie Circulaire	2

La réduction de la TVA sur les produits circulaire et l'internationalisation des coûts environnementaux et sociaux sont les premières actions reconnues comme prioritaires. Les actions pour de l'aide financière pour des projets, la taxation de la matière première et l'imposition d'un niveau de déviation sont des actions d'un second ordre.

Les participants ont sélectionné les actions 11, 13 et 24. Les paragraphes ci-dessous reprennent les principales recommandations issues des débats :

- **Action_11 Réduire la TVA sur les produits de construction circulaire**
 - DELAI : Cela devrait être mis en place le plus rapidement possible au vu du temps que prend la mise en place d'une nouvelle définition des "produits circulaires" et la modification de la législation.
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : L'action de réduire la TVA sur les produits circulaires devrait se faire de concert entre les Régions et le Fédéral, cela dépend qui détient la compétence sur cette action. Les différents niveaux de pouvoir devraient également travailler ensemble pour que les marchés évoluent et favorisent les produits de réemploi.
 - ADMINISTRATION PILOTE : L'administration qui piloterait cette initiative pourrait être le SPF Finance pour ce qui concerne les produits et la région pour la main d'œuvre.
 - ACTIONS PREALABLES : Avant de se concentrer sur la réduction de la TVA sur les produits de construction circulaire, il faudrait se concentrer sur la notion même de "produit circulaire" et d'y incorporer également la notion de proximité. Les discussions proposeraient d'attribuer un "score de circularité" au produit y intégrant le pourcentage de produit recyclé sur place et en fonction du score attribué, on met en place une réduction de la TVA. De plus, la notion de circularité peut être aussi introduite au niveau des produits neufs par rapport à la proportion de matières premières recyclées dans le produit.
 - BESOINS : Avant de réduire la TVA sur les produits de construction circulaires, il faudrait disposer d'une main d'œuvre qualifiée pour manipuler et mettre en œuvre les produits de réemploi. Cette qualification de main d'œuvre pourrait se faire par la mise en place de formations et de certifications. Dans cette même logique, les discussions décrivaient que la formation aux nouveaux métiers de l'économie circulaire (pour les demandeurs d'emploi par exemple) permettra de mettre sur le marché plus de travailleurs et donc ces travailleurs cotisent pour la sécurité sociale, ce qui permettra de diminuer l'impact sur les revenus publics d'une diminution de la TVA (en partie).
 - CONTESTATION : Une des parties prenantes qui contesterait cette mesure peut être tout simplement l'Etat fédéral car cette mesure peut se traduire par un manque à gagner pour l'Etat vu que cette réduction de TVA génère moins de revenus.
- **Act_13 Taxation de la matière première** (au lieu de taxation de la main d'œuvre)
 - ADMINISTRATION PILOTE : Les administrations publiques les plus adéquates pour piloter cette action de taxation au niveau des matières premières seraient les SPF Emploi, Finance et Economie.
 - ACTIONS PREALABLES : Les discussions précisaient qu'avant de mettre en place ce type de taxation, les autorités pourraient essayer de mettre en place une taxation sur les déchets.
 - BESOINS : Cette taxation de la matière première requiert que les autorités définissent dans un premier temps le concept de matière première à taxer (en l'occurrence les matières premières primaires) car il s'agit bien de réfléchir sur c'est que cette matière première et ne pas taxer uniquement les ressources matérielles mais aussi d'autres types de ressources.
 - ATTENTES : Les discussions soulignent l'attention à garantir le financement de la sécurité sociale par le fédéral.

- CONTESTATION : Pour éviter toute contestation des parties prenantes, il faudrait bien se pencher sur ce concept de matière première pour éviter de taxer seulement les ressources matérielles uniquement.
- Autres : Proposition de mettre en place une taxe carbone sur les matériaux de production au lieu de taxer les matières premières. Il s'agirait de faire également attention sur les répercussions d'une telle taxe des matières premières sur le prix que le client paie, il ne faut pas que cela soit plus élevé.
- Act_24 **Internaliser le coût environnemental et social et les externalités** d'un produit neuf et/ou des activités de démolition dans leur prix
 - DELAI : L'action est dans l'air du temps (des outils qui vont dans ce sens se mettent en place, notamment TOTEM), cependant, c'est une action forte avec de grandes retombées, il faut donc la mettre en œuvre de façon progressive car elle représente un véritable changement de paradigme.
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : Le Fédéral n'agit pas seul mais en concertation avec les Régions. L'implication de différents acteurs est nécessaire pour évaluer le coût. La mise en œuvre financière de l'outil demandera certainement une répercussion par exemple sur le constructeur via la TVA et demandera donc une intervention locale, régionale et fédérale.
 - ACTIONS PREALABLES : Avant d'internaliser les coûts et les externalités des produits neufs, il faut quantifier les coûts de stockage des déchets et/ou matériaux de réemploi mais aussi des prétraitements.
 - BESOINS : Il faut :
 - s'assurer de comptabiliser de la même façon les coûts environnementaux pour les matériaux neufs et les matériaux de réemploi
 - les coûts des éléments suivants doivent notamment être pris en compte : déconstruction, transport, énergie, quantité de poussière, bruit, coût de stockage, coût des déchets, des prétraitements
 - ATTENTES : Pour internaliser ce coût environnemental et social d'un produit neuf, il faudrait intégrer et harmoniser les différents critères de calcul et hypothèses prévues.
 - INSPIRATION : Le modèle néerlandais du coût des externalités dans les appels d'offre est inspirant (MVI-criteria tool)
 - CONTESTATION : Il faut aussi regarder des ACV qui ont déjà été réalisées et essayer de bien définir les hypothèses. Par exemple, ACV d'un isolant en liège ou en polystyrène, qu'est-ce qui est pris en compte ? On commence de l'extraction du pétrole pour le polystyrène et pour le Liège est-ce qu'on prend en compte l'utilisation du sol etc. ? Il faut vraiment être rigoureux sur la définition des hypothèses afin de ne pas créer de tensions. Les définir précisément avec les stakeholders peut être une façon de prévenir les éventuelles futures tensions, il faut que tout le monde soit d'accord.

Il faut aussi être attentif au fait que les politiques sociales et environnementales sont différentes, des tensions pourraient aussi en ressortir.

Il faut aussi garder en tête que l'Europe repose sur de grandes directives, notamment en termes de proportionnalité.

Des tensions pourraient émerger du fait qu'au final, avec cette mesure, tout le monde devra payer plus cher pour ces matériaux.

Il faut aussi penser au fait que les produits plus vertueux (par exemple de réemploi) ne seront parfois pas toujours disponibles, ou que ceux-ci mettent plus de temps à être libérés.

2.6. Emploi, formation et sensibilisation

Les actions proposées ont été priorisées comme suit :

Action	# votes
Act_17 Sensibiliser et former aux thématiques de la construction circulaire les planificateurs publics et les institutions et organismes qui octroient des autorisations ou remettent des avis	9
Act_10 Intégrer les modules sur l'économie circulaire dans les programmes d'études et de formations	8
Act_19 Conscientiser le grand public à l'impact du secteur de la construction sur l'environnement et aux opportunités d'économie circulaire	5
Act_20 Mettre en place un accompagnement spécifique destiné aux particuliers : Facilitateur "économie circulaire construction"	4
Act_41 Promouvoir la digitalisation dans la construction circulaire	1

Il ressort que la formation et la sensibilisation des planificateurs publics et l'intégration de modules sur l'économie circulaire dans les programmes de formation soient les deux actions prioritaires des parties prenantes.

Les participants ont sélectionné les actions 10 et 17. Les paragraphes ci-dessous reprennent les principales recommandations issues des débats :

- Act_10 Intégrer les **modules sur l'économie circulaire dans les programmes d'études** et de formations
 - DELAI : Pour intégrer les modules sur l'économie circulaire dans les programmes d'études et formations, il s'agit dans un premier temps de se concentrer sur le type de formation à donner (cours sur l'économie circulaire dans le programme, une formation complète sur l'économie circulaire, formation complémentaire, formations certifiantes, etc.). En fonction de la réponse à cette question, il faudrait déterminer qui sont les acteurs nécessaires à cette mise en place (acteurs de terrain, opérationnels, pionniers chez les fabricants, etc.). A cela s'ajoute de se pencher sur les ressources financières nécessaires à la mise en place de ces formations et d'identifier quel(s) seront le(s) organisme(s) en charge de financer ces formations, sont-ils des organismes spécialisés mais qui n'ont pas le temps ou la mise en place de nouveaux organismes dédiés à cela est requise ?
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : Le Fédéral n'est pas compétent en ce qui concerne l'enseignement, cette compétence est exercée par les différentes Régions. Le fédéral peut quant à lui agir en encourageant les entreprises. Il semble que d'après les discussions, le Fédéral resterait le centre de départ, néanmoins il ne pourra harmoniser et définir des objectifs sur des compétences régionales, le fédéral peut alors jouer un rôle dans la définition des fonctions de l'économie circulaire et avoir donc un rôle d'impulsion. Il s'agit ici de définir les compétences de l'économie et comment l'économie circulaire stimulera la création d'emploi.
 - ACTIONS PREALABLES : Les actions préalables consisteraient de passer du temps sur la sensibilisation et la formation sur l'économie circulaire.
 - BESOINS : Pour pouvoir intégrer les modèles de l'économie circulaire dans l'enseignement, il faudrait s'occuper de démystifier l'économie circulaire, ce qui se fait majoritairement par la sensibilisation. En effet, les mythes à l'égard de l'économie circulaire sont nombreux (elle est plus chère et plus complexe par exemple). Il est donc

- impératif d'entamer un changement de culture et de montrer l'exemple (une formation qui pourrait démontrer que les solutions sont possibles et accessibles).
- ATTENTES : Les parties prenantes présentes au workshop soulignent qu'il faudrait plus sensibiliser pour une architecture dématérialisée et une diminution de la spécialisation des matériaux.
 - CONTESTATION : Les parties prenantes insistent sur l'aspect de la coordination, qui est essentiel pour que l'économie circulaire puisse fonctionner. En effet, il existe deux types de formation à mettre en place et qui doivent s'alimenter entre elles : les formations théoriques qui abordent les différents concepts théoriques et la digitalisation dans l'économie circulaire et les formations pratiques. Il faut coordonner et faire la jonction entre les différents métiers et les acteurs et proposer des formations qui permettent aux demandeurs d'emploi de se former dans l'économie circulaire car ils peuvent être partie prenante de la transition vers une économie circulaire.
 - Autres : Proposition d'un plan de gestion pour le métier de valoriste :
 - Harmoniser la terminologie et fixer des objectifs pour les Régions
 - Intégrer le métier de valoriste dans des formations du secteur de la construction.
 - Catégoriser pour adapter aux réalités (dépollutions, etc.).
 - Ne pas obliger à se former mais créer une demande qui doit répondre à des exigences dans le bâti.
 - Besoin de formation de gestionnaires de projet et de fabricants car ils sont ceux qui mettent les produits et les bâtiments sur le marché.
 - Etudier si la connaissance sur le terrain est suffisante et faire des modèles de formation en conséquence
 - Act_17 Sensibiliser et former aux thématiques de la construction circulaire les **planificateurs publics et les institutions et organismes** qui octroient des autorisations ou remettent des avis
 - DELAI : Cela devrait se faire le plus vite possible car beaucoup d'entreprises sont prêtes. Néanmoins, il faut bien garder à l'esprit dans l'autorisation de ces avis que les matières premières sont soumises à la concurrence, que les différentes nouvelles clauses doivent être réalisables et que les ouvriers doivent être formés au démontage. De plus, le workshop mentionne la Renovation Wave ; la Commission européenne prévoit dès octobre 2020 de proposer un plan d'action pour augmenter le taux de rénovation en Europe. Ce plan prévoit l'adoption de nouvelles mesures législatives et d'outils financiers. Il faut donc être prêt pour utiliser ces moyens financiers disponibles au niveau belge.
 - FEDERAL SEUL OU AVEC PARTENAIRES : Le fédéral ne peut agir seul dans cette démarche, d'après les discussions cette sensibilisation devrait se faire à travers tous les niveaux de pouvoirs (communes, provinces, régions, fédéral) mais tout en s'assurant qu'un alignement de la législation ait lieu. Le fédéral s'occupe donc de fixer un objectif fédéral, qui sera adapté en fonction des régions et de leurs spécificités.
 - ADMINISTRATION PILOTE : La Région est le niveau de pouvoir qui pilote l'action et les actions plus locales pour les TPE.
 - ACTIONS PREALABLES : Les actions préalables sont de mettre en place des bases de données qui évitent le problème de l'indisponibilité des matériaux, de faire un mapping des formations aux différents niveaux de pouvoirs et d'effectuer un benchmark de différentes formes de sensibilisation et formations.

- BESOINS : Il faudrait revoir certains articles du CODT pour favoriser le principe de circularité mais aussi introduire des principes de modularité et de réversibilité dans les permis, promouvoir l'économie circulaire sur des bâtiments patrimoniaux (par exemple) et développer l'offre et la demande en parallèle.
- ATTENTES : L'attente des parties prenantes repose surtout sur le fait que les autorités ne devraient pas alourdir le processus de sensibilisation et de formation (outils clairs, etc.). En revanche, ils devraient prévoir des contrôles sur les chantiers et les phases d'utilisation, des fonds disponibles, des clauses environnementales et circulaires dans le cahier de charge qui soient cohérentes sur le plan juridique.
- INSPIRATION : Des inspirations pour d'autres mises en œuvre similaire consisteraient à mettre sur pied la fonction de conseiller en économie circulaire, au même titre des conseillers en environnement et énergie.
- Autres : La sensibilisation et la formation doivent se faire sans oublier les fonds mis à disposition par le pouvoir adjudicateurs.

3. Conclusions

Il ressort des ces workshops que les principales actions prioritaires à mettre en œuvre par le Fédéral, selon les participants, portent sur :

- le statut des déchets et des produits à discuter autour d'accords de coopération et de dispositions juridiques ;
- l'extraction et l'intégration des matériaux de réemploi ainsi que l'utilisation d'outils d'évaluation environnementales à prescrire dans les marchés publics ;
- la mise en place d'un cadre pour l'évaluation des performances des matériaux de réemploi dans un premier temps, et les principes de réalisation d'inventaire ressources ;
- la réduction de la TVA sur les produits circulaires ;
- l'internalisation des coûts environnementaux et sociaux dans le coût des produits ;
- l'aide financière pour des projets circulaires ;
- la taxation de la matière première ;
- l'imposition d'un niveau de déviation des produits de réemploi ;
- la formation et la sensibilisation des planificateurs publics ;
- l'intégration de modules sur l'économie circulaire dans les programmes de formation.

Force est de constater qu'en majorité, le classement des actions réalisé par les participants aux workshops, concorde avec celui opéré par les auteurs de l'étude.

Ainsi, de nombreuses actions (14 sur 41 proposées) ont fait l'objet de discussions quant à leur possible opérationnalisation.

Il faut dans un premier temps reconnaître que les propositions des participants ne sont que des bribes, de premières pistes d'opérationnalisation exprimées par les parties prenantes présentes.

Bien que ces pistes soient par conséquent partielles et mériteraient amplement d'être approfondies, elles n'en sont pas moins pertinentes et révèlent les complications institutionnelles belges ; elles émanent et reflètent la réalité du terrain des acteurs de la construction ; elles sont encourageantes pour une transition du secteur vers plus de circularité bien qu'elles signalent également que le chemin à parcourir est encore long.

On constate dans la mise en œuvre de ces actions que bien souvent, il n'est pas souhaitable que le Fédéral agisse seul mais bien en concertation avec les niveaux de pouvoirs Régionaux (principalement) ou Européens.

Peu d'actions sont réellement portées uniquement par le pouvoir Fédéral. Celui-ci joue essentiellement un rôle d'intégrateur qui veillera au meilleur consensus entre les parties impliquées. Ces parties peuvent être des niveaux de pouvoirs différents, les Régions ou l'Europe, ou bien d'autres organismes spécialisés (par exemple pour ce qui concerne le cadre d'évaluation des performances des matériaux de réemploi).

Le rôle du Fédéral consisterait alors à poser les premières bases de travail et le cadre général dans lequel les actions pourraient se développer.

Le rôle du Fédéral consisterait surtout à veiller à l'harmonisation des différentes politiques régionales d'une part et à la prise en compte des avis des diverses parties prenantes d'autre part.

Divers points d'attention ont été formulés quant à la mise en œuvre de certaines actions.

Dans un premier temps, certaines actions nécessitent encore un temps de préparation du secteur notamment en termes de formation ou de sensibilisation (l'imposition d'un cadre réglementaire n'est pas encore assez préparée pour tous les enjeux de la transition vers une économie circulaire dans la construction). Les participants aux workshops insistent également sur le fait que la réalisation de certaines actions peut être contrainte par la capacité du marché à répondre à certaines demandes.

Dans un second temps, il est nécessaire de porter attention à ne pas créer de situation de concurrence déloyale (par exemple entre produits neufs et produits de seconde main) lors de la mise en œuvre d'actions en économie circulaire.

Troisièmement, il semblerait que la mise en œuvre de certaines actions nécessite l'adoption d'un vocabulaire ou de définitions semblables ou partagés entre les différents acteurs ou niveaux de pouvoirs.

La majeure partie des actions discutées devraient être opérationnalisées dans des délais assez courts selon les parties prenantes ; certaines d'entre elles sont d'ailleurs déjà en cours d'exécution et profiteraient de nouveaux développements compte tenu de l'avancée rapide et continue de cette thématique (par exemple, le recours à certains outils tels que TOTEM ou autre dans les marchés publics).

Néanmoins, bien que la grande majorité des participants appellent à un réel changement de paradigme, une certaine prudence dans la réalisation de la transition est nécessaire afin de consulter et travailler avec toutes les parties prenantes.

Dès lors, les actions proposées et leur opérationnalisation pourraient constituer les prémices d'une feuille de route de l'économie circulaire dans la construction au niveau belge avec les différentes ramifications vers les autres niveaux de pouvoirs en Belgique.

4. Annexes

4.1. Annexe 1 : Liste des questions pour l'étape d'opérationnalisation des actions

- Dans quel délai faut-il mettre en œuvre l'action ?
- Est-ce que le Fédéral peut agir seul ? Si non, quels sont les partenaires nécessaires afin de mettre l'action en œuvre ?
- Quelle administration peut piloter l'action ?
- Il y a-t-il des actions préalables ou des prérequis qui doivent être réalisés ?
- Quels sont les besoins pour mettre en œuvre cette action ?
- Quelles sont les attentes des parties prenantes (stakeholders) ?
- Existe-t-il des mises en œuvre similaires dans d'autres domaines desquelles on pourrait s'inspirer ?
- Est-ce que cette mise en œuvre pourrait susciter des contestations de certains stakeholders ? Si oui, lesquelles et comment y répondre ?

4.2. Annexe 2 : Informations recueillies lors de la phase de priorisation

	Emploi																								Total
	RETRIVAL			Prov. BW			VBO FEB			OVAM			SATITERRE			FGTB/ABW			SPW						
	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité				
Act_17 Sensibiliser et former aux thématiques de la construction circulaire les planificateurs publics et les institutions et organismes qui octroient des autorisations ou remettent des avis	1			1			1	1		1			1						1	1	1				9
Act_10 Intégrer les modules sur l'économie circulaire dans les programmes d'études et de formations	1	1		1			1						1				1	1	1						8
Act_19 Conscientiser le grand public à l'impact du secteur de la construction sur l'environnement et aux opportunités d'économie circulaire			1							1	1					1									5
Act_20 Mettre en place un accompagnement spécifique destiné aux particuliers: Facilitateur "économie circulaire construction"	1	1				1									1										4
Act_41 Promouvoir la digitalisation dans la construction circulaire																			1						1

	Cadre économique																		Total																					
	Deceuninck			BCCA			ECOBUILD			VUB MOBI			OVAM			SECO				UCM			Féd. Brique			Prov. BW			RETRIVAL			FGTB/ABW			VCB			SPW		
	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité		Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité			
Action_11 Réduire la TVA sur les produits de construction circulaire	1	1	1							1			1	1								1									1	1					11			
Act_24 Internaliser le coût environnemental et social et les externalités d'un produit neuf et/ou des activités de démolition dans leur prix							1	1		1	1		1			1	1								1						1						9			
Act_8 Offrir une aide financière pour des projets/entreprises en économie circulaire dans la construction	1		1			1												1									1				1						8			
Act_13 Taxation de la matière première (au lieu de taxation de la main d'œuvre)				1						1										1	1	1	1				1										7			
Act_15 Imposer un nouveau minimal de déviation et/ou intégration des éléments réutilisables vers les filières de réemploi							1	1	1										1												1						7			
Act_12 Faire participer le secteur de l'économie sociale et solidaire aux activités de réemploi et de déconstruction				1			1						1								1						1										5			
Act_27 Développer et mettre en place une taxe déchets pour les grands chantiers de démolition																														1							3			
Act_28 Création d'un Fonds Economie Circulaire	1		1																																		2			

		Gouvernance																												Total	
		Féd	Brique	DEPLASSE	RETRIVAL	Deceuninck	NaturaMater	FEB	SPW DSD	BE	BMP-PMC	Essenscia	OVAM	SPW DD	FGTB/ABW	ROTOR															
		Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence		Impact
Act_31 Mettre en place des accords de coopération entre les Régions et le fédéral pour la gestion des déchets et les normes des produits				1			1		1		1																			1	12
Act_26 Revoir les dispositions juridiques concernant le statut de déchet, la procédure de fin de statut de déchet, le statut de réemploi		1			1																										9
Act_4 Clarifier et entériner l'obligation ou non de marquage CE pour les produits de réemploi		1	1																												5
Act_29 Définition des conditions de mise en place d'une garantie commerciale des matériaux et produits de réemploi			1																												5
Act_38 Réviser les objectifs de valorisation de la matière et créer de nouvelles filières de valorisation matière					1																										5
Act_12 Faire participer le secteur de l'économie sociale et solidaire aux activités de réemploi et de déconstruction					1																										4
Act_25 Adapter les procédures administratives (PU, PE, permis de chantier, exigences) aux spécificités des pratiques circulaires																															4
Action_3 Fédérer les acteurs de l'économie circulaire																															3
Act_23 Clarifier les responsabilités en cas de dons de matériaux de réemploi																															3
Act_33 Développer un outil de monitoring de la circularité dans le secteur de la construction																															3
Act_2 Inventorier les acteurs de l'économie circulaire																															2
Act_39 Etendre la responsabilité des producteurs																															1
Act_40 Cadrer le développement des nouveaux modèles économiques circulaires					1																										1
Act_34 Assouplir et modifier les conditions pour les transports frontaliers de déchets en vue de leur valorisation																															0

		Marchés publics																				Total							
		ULB	SPW DSD	DEPLASSE	Deceuninck	RETRIVAL	FGTB/ABW	CENERGIE	SPW DD	Essenscia	BE	OVAM	Ville Mons	NaturaMater	OSBORN	BMP PMC	ROTOR												
		Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact		Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité
Act_16 Prescrire l'extraction et l'intégration des matériaux et produits circulaires dans les marchés publics (via les cahiers de charge)		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	23
Act_37 Utiliser les outils comme GRO, TOTEM, la base de données EPD dans les marchés publics																													18
Act_15 Imposer un niveau minimal de déviation et/ou d'intégration des éléments réutilisables vers les filières de réemploi		1	1	1	1	1																							11
Act_25 Adapter les procédures administratives (PU, PE, permis de chantier, exigences) aux spécificités des pratiques circulaires																													7
Act_9 Recenser et mettre en avant des projets réussis en économie circulaire																													5
Act_17 Sensibiliser et former aux thématiques de la construction circulaire les planificateurs publics et les institutions et organismes qui octroient des autorisations ou remettent des avis																													5
Act_18 Développer et mettre à disposition des infrastructures favorisant les échnages de ressources matérielles																													5
Act_20 Mettre en place un accompagnement spécifique destiné aux particuliers: Facilitateur "économie circulaire construction"																													5
Act_32 Définition du rôle et du profil de l'auditeur en ressources matérielles																													1

		Cadre normatif et technique																				Total				
		ASSAR		OVAM		CSTC		BMP-PMC		ECEUNINC		ROTOR asb		BCCA		SECO		WTCB		Féd. Brique			SOWALFIN			
		Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact		Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité
Act_5	Mettre en place un cadre pour caractériser les performances techniques des matériaux de réemploi			1	1	1																			1	11
Act_16	Prescrire l'extraction et l'intégration des matériaux et produits circulaires dans les marchés publics (via les cahiers de charge)																			1					1	6
Act_1	Réaliser un inventaire pré-démolition/inventaire ressources																								1	4
Act_14	Obliger la déconstruction sélective en vue du réemploi pour des types de bâtiments et des matériaux (ou éléments) qui s'y prêtent bien	1																								3
Act_35	Intégrer les principes de construction et conception circulaire																									3
Act_7	Intégrer le critère de circularité aux certifications environnementales existantes																								1	2
Act_30	Standardiser une procédure de traçabilité pour le recyclage des déchets de déconstruction																								1	2
Act_4	Clarifier et entériner l'obligation ou non de marquage CE pour les produits de réemploi																								1	1
Act_6	Labélisation et certification des bâtiments et produits circulaires																								1	1
Act_15	Imposer un niveau minimal de déviation et/ou d'intégration des éléments réutilisables vers les filières de réemploi																								1	1
Act_36	Réviser le CPR pour y inclure des exigences de recyclabilité																								1	1
Act_41	Promouvoir la digitalisation dans la construction circulaire																									0

		Outils digitalisation																Total										
		BMP-PMC		EPEA		ROTOR		SOWALFIN		SECO		WTCB		Féd. Brique		CSTC			BCCA		T OSBORN		SECO		SR Facteur 4			
		Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence		Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact	Rapidité	Compétence	Impact
Act_5	Mettre en place un cadre pour caractériser les performances techniques des matériaux de réemploi	1																										12
Act_37	Utiliser les outils comme GRO, TOTEM, la base de données EPD dans les marchés publics																											10
Act_16	Prescrire l'extraction et l'intégration des matériaux et produits circulaires dans les marchés publics (via les cahiers de charge)																											7
Act_22	Développer des passeports matériaux	1																										7
Act_30	Standardiser une procédure de traçabilité pour le recyclage des déchets de déconstruction																											4
Act_21	Développer un outil d'aide à la construction ou à la rénovation circulaire																											3
Act_6	Labélisation et certification des bâtiments et produits circulaires																											2
Act_7	Intégrer le critère de circularité aux certifications environnementales existantes																											2
Act_33	Développer un outil de monitoring de la circularité dans le secteur de la construction																											2
Act_41	Promouvoir la digitalisation dans la construction circulaire																											0

4.3. Annexe 3 : Informations recueillies lors de la phase d'opérationnalisation

EMPLOI		
Actions	Critère	Réponses
Act_10 Intégrer les modules sur l'économie circulaire dans les programmes d'études et de formations	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	Prioritairement: quel genre de formation va-t-on donner? Ensuite, définir les acteurs nécessaires à la mise en œuvre: - Acteurs de terrain, opérationnels (peu nombreux actuellement) - Pionniers parmi les fabricants Qui va payer ces formations? Qui a le temps? Une formation en ligne moins coûteuse n'est-elle pas une solution?
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	- Régions pour l'enseignement (compétences régionales) - Le fédéral peut encourager les grandes entreprises
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	/
	ACTIONS PREALABLES	Sensibilisation et formation car manque de pratique
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	Casser les mythes tels que l'économie circulaire est plus chère, l'économie circulaire plus complexe, ect. - Changement de culture - Montrer l'exemple (idée d'une formation par exemple pour démontrer que les solutions sont possibles et accessibles).
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	Sensibilisation pour: - Une architecture dématérialisée - Diminution de la spécialisation des matériaux
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	Importance de remettre au centre l'économie circulaire, l'humain
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	Le fédéral semble être le point de départ autour des deux tables mais il ne voudra pas harmoniser et définir des objectifs sur des compétences régionales. Le fédéral peut jouer un rôle dans la définition des fonctions de l'économie circulaire. Les compétences de l'économie circulaire (qui s'acquièrent sur le terrain), quelles sont-elles? S'agit-il davantage de métiers? Ne pas perdre de vue l'aspect coordination (essentiel pour que l'économie circulaire puisse fonctionner). Deux types de formation: - Théorique (concepts, utilisation de la digitalisation, ect.) - Pratique (main d'œuvre opérationnelle) --> Comment coordonner et faire la jonction entre les métiers et les acteurs? Différentes formations pour des personnes qui aujourd'hui perdent leur emploi et qui peuvent faire la transition vers l'économie circulaire.
	QUESTIONS	Valoriste - Plan de gestion 1) Harmoniser la terminologie et fixer des objectifs pour les régions - BXL Tri et mise en œuvre des plans - VL Afval 2) Varoliste - Intégrer dans des formations dans le secteur de la construction - Architectes - Ouvriers - Maître d'ouvrage 3) Catégoriser pour adapter aux réalités (dépollution,...): Etendre partout dans le secteur 4) Demande doit venir des marchés publics: il faut pas obliger à se former mais à répondre à des exigences sur les process ou le bâti. 5) Besoin de formation gestionnaire de projet et de fabricant car ce sont eux qui mettent les produits et bâtiments sur le marché 6) - Est-ce que la connaissance est suffisant pour faire des modèles de formation? - Faire des témoignages du terrain (augmenter le process).
Act_17 Sensibiliser et former aux thématiques de la construction circulaire les planificateurs publics et les institutions et organismes qui octroient des autorisations ou remettent des avis	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	- Le plus vite possible car certaines entreprises sont prêtes mais pas d'autres. Il faut garder en tête le principe de la concurrence dans les matières premières. - Il faut que les clauses soient réalisables - Il faut que les ouvriers soient formés au démontage (! risques) - Rénovation Wavre dans 3 semaines au niveau européen, il faut être prêt pour utiliser les moyens européens
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Non, cela se passe à tous les niveaux: communes, provinces, régions mais prévoir un alignement de la législation. Il faut se mettre un objectif fédéral, qui sera décliné en régions.
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	La région piloterait l'action et les actions plus locales pour les TPE.
	ACTIONS PREALABLES	- Problème de la disponibilité des matériaux - il faut donc des bases de données. - Faire un mapping de ce qui existe aux différents niveaux de pouvoirs (communes, provinces, ect.): Ecoles, formateurs,... - Benchmark + promotion des outils
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	Revoir certaines articles du CODT pour favoriser le principe de la circularité. - Introduire les principes de modularité et de réversibilité dans les permis - Réaliser des rénovations circulaires à partir de bâtiments patrimoniaux à titre d'exemple - Développer l'offre et la demande en parallèle
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	- Ne pas alourdir les processus (avoir des outils clairs, réalistes qui résistent aux recours (cas des MP)). - Prévoir des contrôles sur les chantiers et dans les phases d'utilisation. Ce n'est plus de la responsabilité de l'entreprise mais aussi du pouvoir adjudicateurs: il faut prévoir des fonds. - Dans les cahiers de charge, prévoir des clauses environnementales/circulaires (modularité/réversibilité) qui tiennent la route sur le plan juridique - Travailler en amont sur les marchés publics de service (auteur de projet en définissant les besoins (en termes d'environnement, de circularité)).
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	- Conseiller en environnement, en énergie dans les communes -> Conseiller en économie circulaire pour les pouvoirs publics, associer ces conseillers en une seule personne - Utilisation du référentiel GRO
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	Oui, car il faut des fonds pour payer les personnes. Faire attention à la concurrence (TPE et autres).
QUESTIONS		

GOUVERNANCE		
Actions	Critère	Réponses
Act_26 Voir les dispositions juridiques concernant le statut de déchet, la procédure de fin de statut de déchet, le statut de réemploi	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	ASAP
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Non avec les régions et la Commission européenne - harmoniser les critères en fonction de l'UE
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	A définir - Administration fédérale (aspet de coordination et de neutralité) - Utiliser les instances de coordination existantes (Etat- Régions)
	ACTIONS PREALABLES	Définir les matériaux prioritaires Identifier les besoins concrets de acteurs de territoire Définir les flux prioritaires sur cette base
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	Définir un leader
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	Simplifier et carifier la situation - harmoniser sur l'ensemble du territoire Avoir des matériaux qui ne sont pas des déchets Cadre juridique clair et bien balisé. Limite le flou (attente aux risques pour la santé des matériaux à l'intérieur des bâtiments. Harmoniser sur le territoire Éviter les modifications trop fréquentes des réglementations, avoir une vision à moyen et long term.
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	France: Décret de droit à l'innovation économique (couvre le risque) Flande: zone d'innovation en matière énergétique USA: Récupération des lois de reconstruction
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	? ONG environnementales (craint que diminution de la protection de l'environnement) ? Certains producteurs ? Consommateurs s'ils 'ont pas tout les garanties sanitaires ? Architectes? Changement des habitudes
	QUESTIONS	
	Act_31 Mettre en place des accords de coopération entre les Régions et le fédéral pour la gestion des déchets et les normes des produits	DELAI DE MISE EN ŒUVRE
FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES		Avec les régions et les expériences afin d'avoir la même réglementation Le fédéral serait le rassembleur des régions même si sa compétence est limitée (a voir car pas de hiérarchie) L'Europe ne peut pas imposer que les aspects de fiscalité sont au niveau national. Contexte européen: CPR (FOD éco, milieu + gewesten) + Directive cadre déchets Régions - traçabilité des terres
ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION		SPF Economie et SPF Environnement (accord du ministre) Éventuellement prendre l'initiative en groupe de travail avec les régions, le fédéral piloterait la coordination.
ACTIONS PREALABLES		Faire en sorte que les administrations régionales se parlent avec support du CFDD (= animateurs). Demander un état des lieux des différentes régions (important de se mettre autour de la table ensemble). Demande des propositions de plan d'actions par région (mise en commun par le fédéral) - Inventaire de ce qui a été déjà fait dans les autres régions - Contacter les gestionnaires des centre de tri - Regarder au déla des frontières, France, Hollande, Allemagne
BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION		Identifier les besoins des acteurs et obstacles Cartographie d'une économie circulaire en Belgique (gestion des matériaux) Consultation d'experts, des acteurs de terrain,... des régions. Attention aux questions linguistiques (prévoir une traduction en néerlandaise de l'étude). Définir les matériaux de réemploi (via les connaissances européennes), leurs caractéristiques, leur performance. Ne pas bloquer les matériaux de réemploi par des normes produits.
ATTENTES DES PARTIES PRENANTES		Cadre explicite et une logistique opérationnelle Faire porter les accords de coopération par l'Europe pour assurer une continuité d'un gouvernement à l'autre (ex Green Deal). Autre exemple: objectifs 2030-2050. L'Europe v& mettre des deadlines. S'assurer que la législation soit identique en Flandre et la Wallonie (pas plus de facilités d'un côté que de l'autre). Ex: Bruxelles fait du circulaire dans la construction mais a besoin des autres Régions pour stocker, transporter, les matériaux "déchets" -> Besoin de logistique et d'uniformité.
INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES		- Politique de l'air - Accord de coopération plus cadré, harmonisation et éviter les incohérences entre les régions
MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES		
QUESTIONS		Que souhaite-t-on au niveau de la norme des produits -> Performance, état, durée de vie. A définir

Act_38 Réviser les objectifs de valorisation de la matière et créer de nouvelles filières de valorisation matière	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	C'est déjà en court mais ce sera le gros enjeux du Plan en économie circulaire + Green Deal actuellement en cours du point de vue de l'UE + Décarbonisation (objectif de réduction de CO2) -> Comment intégrer concrètement dans les stratégies d'économie circulaire (c'est-à-dire mesurer l'économie de CO2). 90% inertes -> 90% recyclés Somme: 85M recyclé mais seulement inertes et c'est du downcycling.
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	EU -> 70% du recyclage visé - faut-il revoir ces objectifs européens en lien avec l'économie circulaire Belgique -> 95% de recyclage déjà atteint
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	Fédéral + les régions (qui ont chacune les spécificités) -> Fédéral doit rassembler
	ACTIONS PREALABLES	Introduire des objectifs en lien avec les "boucles" en cascade de l'économie circulaire: - Maintien pour l'existant (favoriser les longues durées de vie pour le neuf) - Réemploi - Recyclage (quel type de recyclage - Mécanique, chimique peu importe du moment que offre est parallèle à la demande (down-cycling et up-cycling) - Exploiter les connaissances actuelles pour les filières déjà existantes qui pourraient être améliorée (ex: recyclage inerte vers un usage dans la construction) - Développer les connaissances sur les flux + problématique, clés (point de vue des quantités actuelles et futures) < tout-venant (chassis, PVC, plastiques, isolants, certains matériaux PVC ancien contiendrait du cadmium rendant difficile/impossible le recyclage. - Accord sur le statut du déchet, end of waste, produit/réemploi/déchets
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	1) Connaissance de la situation actuelle 2) Identifier les opportunités d'amélioration ou de création de filières /! Le problème c'es la pureté pour le recyclage donc < de la mise en œuvre et des pratiques de tri & démontage
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	1) Quels acteurs: filière de valorisation 2) Quels potentiels: d'un point de vue local, d'un point de vue de l'emploi et de la fiscalité -> Favoriser la formation (métiers artisanaux) + avantages fiscaux + objectifs éthiques à intégrer -> peut-etre un arugment pour relocaliser -> Le local doit rester intéressant car d'un point de vue économique, le fédéral peut mettre des choses en place pour éviter un "dérage" de l'économie circulaire par le mouvement de matières de trop loin (hors EU)
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	Soit on décrète qu'il n'y a qu'à... Soit on part de l'autre côté, faire une réflexion inversée par exemple partir des concepteurs de bâtiments, de produits et leur demande de réfléchir à la fin de vie. Réfléchir et étudier la faisabilité de mettre en place les objectifs (ex: faisabilité de réemploi des isolants?)
	QUESTIONS	1) Sur quels types de flux travailler? (+ en plus du nombre d'objets) Recherche et développement -> Inertes et mieux recyclage + qualifier le type de recyclage (qu'est-ce qu'on entend par recyclage?) -> Mélange: identifier les produits les plus utilisés dans le bâtiment Les producteurs doivent réfléchir aux procédés de fabrication et valorisation en fin de vie 2) Comment mesurer les avancements dans l'atteinte des objectifs -> Intégrer le "poids" du traitement en fin de vie des matériaux - Comment intégrer cela dans les EPD? lien avec les "passesports bâtiments"

MARCHÉ PUBLIC		
Actions	Critère	Réponses
Act_16 Prescrire l'extraction et l'intégration des matériaux et produits circulaires dans les marchés publics (via les cahiers de charge)	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	Cette action arrive tard dans le processus. La circularité est déjà bien en amont, au niveau de l'autre projet -> Aller vers du Design and Build. D'autres étapes préalables sont nécessaires
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Non + régions + experts + industrie
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	A définir, dépend selon que l'écart est différent entre la réglementation des marchés publics, déchets ressources et pouvoirs adjudicateurs
	ACTIONS PREALABLES	- Sondage du marché sur la capacité à répondre - Définition claire du produit circulaire - inclusion critère géographie? - Action 17 / 20: sensibiliser, former et accompagnement
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	Voic ci desss Délai raisonnable pour permettre aux acteurs de préparer, annoncer avec des jalons internationaux
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	Attention à l'emploi local - valorisation des efforts des entreprises locales
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	Qualiroutes+cahier de charges bâtiments RW Gestion des terres excavées, assaïssissement des fiches industrielles
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	La concurrence qui est moins avancée (level planning field) Les acteurs qui n'ont pas participé aux étapes préparatoires, par exemple des projets pilotes
	QUESTIONS	

Act_37 Utiliser les outils comme GRO, TOTEM, la base de données EPD dans les marchés publics	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	C'est déjà opérationnel. Cela peut être amélioré par "correspondance". Par exemple, EPD spécifique et TOTEM + met en oeuvre de nouveaux critères de concurrence --> pousse l'innovation et à considérer - mérite à être amélioré d'un point de vue de la démolition préalable & conception circulaire (TOTEM). 3 à 4 ans prévu pour les améliorations de totem COURT TERME: 1) Informer les services 2) Partager
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Cela dépend du pouvoir qui émet le marché, c'est de leur responsabilité. Mais d'un point de vue du fédéral, les départements (à la régie des bâtiments) en charge de ces marchés mettent les bases de cette utilisation
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	Pour la sensibilisation et l'information: différents niveaux de pouvoir requis même si chacun en parallèle du fédéral. Regarder et comparer les notes d'orientation de chaque régions --> Perspectives communes à dégager + COMMUNIQUER La réglementation des produits (parallèle à l'EPD dépend du fédéral)
	ACTIONS PREALABLES	? Technicité de l'outil --> outils pour les concepteurs qui doivent être formés
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	Sans doute faut-il une phase de "MEO" avant de le rendre obligatoire
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	Si l'outil fonctionne, les pouvoirs publics ne demande que ça! Comme c'est un outil gratuit, bilingue qui fournit des données quantitatives faciles pour comparer les offres --> Facile et objectif.
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	En Angleterre, certains projets doivent recourir au BIM. Autre exemple, le BREEAM qui est adapté. Label E+C: outil en France qui a donné/aboutit à une législation sur base d'un retour d'expérience à un usage "incitatif" Il prévoit un système d'arbitrage pour intégrer des matériaux de réemploi ou qui n'ont pas d'EPD.
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	- PEB (obligatoire) Se référer au d'autres systèmes de certifications, labellisations, évaluations. (BREEAM, GRO, ect) - TOTEM pas nécessaire de le rendre obligatoire - BIM, une solution? La digitalisation va être un avantage d'un point de vue de l'économie circulaire, important de l'utiliser. Pour une cohérence dans es données (évite les erreurs de double encodage)
	QUESTIONS	TOTEM: interprétation des résultats fournis est plus difficile (raccourci données discutables, ect.) EPD: pas de représentation de certains matériaux pourtant peut-être plus durable ou écologique. --> Adapter les outils (TOTEM) pour plus de finesses et d'équité --> Politique de "soutien" pour les petits producteurs locaux? Financement des EPD par les pouvoirs publics pour faciliter leur utilisation et plus d'équité.

CADRE NORMATIF ET TECHNIQUE		
Actions	Critère	Réponses
Act_1 Réaliser un inventaire pré-démolition/inventaires ressources	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	Peut se faire en 5 ou même plus vite, si on commence par ambitions + basses (recyclage, réemploi sur site).
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Niveau régional forcément impliqué pour en faire un pré-requis aux PO.
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	
	ACTIONS PREALABLES	- Associer à une étude CVC? (mais pas la même d'un bureau à un autre) ou inventaire mené par un expert externe. - Lier inventaire à des obligations de tri pour assurer le respect à la suite, assorties de facilités sur les taxes liés au tri. - Pour un outil d'inventaire performant, les performances doivent être établies.
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	- Echelle de Lansinck à respecter - Commencer par distinguer les recyclables, les réutilisables - Indiquer dès l'inventaire la filière envisagée + recommandation pour le démantèlement - Prévoir dans l'inventaire les informations nécessaires pour établir une traçabilité du matériaux (mais question de la perte d'informations dans le processus de recyclage).
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	- Economies (démolisseurs) et simplicité logistique (pot de stockage en aval) - Traçabilité
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	France: Exemple des marchés de voiture d'occasions: cadre d'évolution identifique à celui des voitures neuves
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	- Oui si obligation de maintenir en priorité: laisser la possibilité de démolir -> laisser la possibilité de compenser avec réemploi puis recyclage - Atteint aux métiers de tri dans les déchetteries: seuls matériaux réemployés in-site - Manque de connaissances des performances techniques
	QUESTIONS	

Act_5 Mettre en place un cadre pour caractériser les performances techniques des matériaux de réemploi	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	CT
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Niveau produit: fédéral Niveau énergie: région (PEB) --> Doit être fait en concertation + Europe pour l'harmonisation Au départ: CSTC avec appui des fabricants Ensuite SECO
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	
	ACTIONS PREALABLES	Concertation au niveau européen préalable
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	Recherche pratique et technique Passeports matériaux
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	Faisabilité. Pas de concurrence déloyale par différence de traitement
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	Reconditionnement des appareils électroniques avec garantie
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	Producteurs si concurrence déloyale
	QUESTIONS	Recommandation: doit être globalisé au niveau de l'Europe. Inrressant de travailler de la même façon que le CPR ---> Accord général sur les méthodes et cadre, pas de différence par région. + Egalement faire la promotion du recyclage --> peut être préférable au réemploi dans certains cas - Qui peut contrôler cette chaîne de réemploi? Doit être défini - Même faisabilité pour les produits neufs et de réemploi (pour climat de confiance) - Volume suffisant ou acteurs qui collectent suffisamment --> Grande quantité industrielles: Mise sur les fabricants = bonne piste - Bien établir les normes en fonction de l'usage: guide pour réutiliser certaines matériaux sans recaractériser. --> Donner cas dans desquels un réemploi sans test serait accepté Question de l'usage: on vend un produit pour un certain usage: responsabilité de l'acheteur et cet usage devra être clairement indiqué
Act_14 Obliger la déconstruction sélective en vue du réemploi pour des types de bâtiments et des matériaux (ou éléments) qui s'y prêtent bien	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Le régional est plus compétent pour le concret, le fédéral doit agir sur les principes.
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	
	ACTIONS PREALABLES	- Associer l'obligation de déconstruction à l'obligation d'inventaire - Obliger l'intégration plutôt que la déconstruction -A qui serait imposer l'obligation de déconstruction?
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	S'assurer qu'il y a une filière pour valorisation après
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	Démolisseur ont un rôle à jouer pour dire si c'est réemployable
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	Voir avec les métaux
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	
	QUESTIONS	/!\ A l'assemblage des produits (par exemple les briques) --> lien avec la conception circulaire Associer la déconstruction et la vérification des performances Pas beaucoup de gens peuvent faire ça actuellement donc difficile Si on sait quoi faire avec ce qu'on démolit, c'est possible de rendre obligatoire (obliger d'apporter les éléments mais les bons endroits)
Act_35 Intégrer les principes de construction et conception circulaire	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	Objectif moyen terme
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	
	ACTIONS PREALABLES	Mettre en place un texte fédéral pour les règles de base (spécifique pour les régions) - Transposition A mettre dans l'exigence fondamentale 7 (avec 3,6, 7) BNR pour les exigences essentielles
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	- Ne pas dire intégrer mais combiner les principes de la construction ceux de l'économie circulaire - Loi sur la responsabilité sont des lois belges pas des lois régionales - Besoin de formation --> rôle des communautés - Etablir des critères objectifs pour ensuite octroyer les permis et la manière de l'évaluer - Changement de mentalité des architectes
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	- Avoir des outils et des principes - Les fabricants sont en attente d'un cadre fédéral et cela pourrait stimuler les producteurs (surtout que les contrastes entre pays sont difficiles)
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	Voir comment des principes peuvent être abrégés aux S75 --> rôle du fédéral Faire un document fédéral pour les règles de base (exemple de la législation incendie) --> SPF économie
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	- Assurance ne veut pas dire couvrir les responsabilités - Les régions pourraient se sentir lésées par le fédéral qui imposerait quelque chose déjà expérimenté par les régions (travail en construction nécessaire)
	QUESTIONS	- Obligation est prématurée - Permis n'est peut-être pas le bon moyen - Les architectes n'ont pas vraiment conscience de leur rôle de conception - Cadre légal existant pour la durabilité - Ne pas inventer le circulaire, il faut le formaliser (donc difficile pour le fédéral) - Commenter par les instruments fédéraux (rôle d'exemplaire).

OUTILS DE DIGITALISATION		
Actions	Critère	Réponses
Act_5 Mettre en place un cadre pour caractériser les performances techniques des matériaux de réemploi	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Non pas seul --> Cadre générale --> En collaboration avec d'autres (régions). Pas de capacité technique du fédéral: nécessité d'avoir recours à des institutions spéciales --> Fédral peut mettre en place un cadre général FOD/SPF Economie
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	
	ACTIONS PREALABLES	Définir clairement qui a la responsabilité de la qualité techniques des produits de garantie. Quid assurance? Rassurer les différentes parties mais comment? Caractériser --> Cela devra faire l'objet d'une collaboration entre les différentes parties (démolisseurs, entrepreneurs, architectes) --> Reconnaître les acteurs (ex: entreprises de récupération). Plus uniquement via une fiche technique mais sur base des critères objectifs (ex granulats recyclés). Type de caractéristiques: - Selon la qualité des matériaux - Selon le risques
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	Entrepreneur fermier car pas de données sur les matériaux de réempl (penser à autre chose que des tests sur les lots). Cela ne correspond pas aux exigences des cahiers de charge. Exemple: Le démolisseur devrait synthétiser les caractéristiques dans lequel le produit était utilisé (nombre d'années, type/hauteur du bâtiment/interne vs. externe).
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	- STS: Peut-être ne pas repartir de zéro mais compléter les documents existants - NBN normes/normalisation produits: 5ème des critères de circularité
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	/\ Aspects contractuels et juridiques: frein pour l'entreprise d'assurance. "Technologie Block Chain pourrait garantir la traçabilité.
QUESTIONS	Pour accélérer, c'est un cadre légal et non seulement normatif qui sera nécessaire (très difficile, notamment pour des questions de responsabilité). (+ niveau mot --> traçabilité): ("puce électronique sur le matériaux neuf ") --> Lien avec banque	
Act_37 Utiliser les outils comme GRO, TOTEM, la base de données EPD dans les marchés publics	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	Grande action: tous les acteurs à réunir pour se mettre d'accord sur les textes (visuelles, labo, ect). Consensus clair et général
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Circulaire régionale peuvent commencer à demander d'utiliser ces outils (connexion au niveau des régions) + autorités locales
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	Règlement des marchés publics: le fédéral en combinaison avec cahier charges régionaux
	ACTIONS PREALABLES	- GRO ou autre: que les 3 régions se mettent d'accord: politique --> Généraliser GRO aux 3 régions (souhaitable pour les acteurs économiques). Action des 3 régions au même niveau. - S'assurer que TOTEM puisse répondre et suivre la demande - Faire connaître les outils, sensibiliser, écoles, forum, formations Bxl environnement (pour TOTEM) TOTEM: - Pas imposer de score: mettre dans marché public mais après laisser jouer la concurrence - 1 score: utilisation mais aussi 1 score pour argumenter les résultats Utilisation quantitative (imparable pour les marchés publics) mais après on peut aller dans le qualitatif (à définir à l'avance). --> Demande de plus d'expertises pour juger --> Dire que cette partie est jugée selon certaines critères (définir les critères). Idée: avoir élément/critères circlaires dans EPD, come ça TOTEM a ses critères aussi pris en cmpte. --> Bien car ACV lié aux autres critères (meilleur jugement). --> Sur le marché de travaux impact limité mais le marché peut avoir un plus grand impact. - Avoir outil régional: intéressant - Remarque TOTEM dans BIM: intéressant aussi à développer cet aspect mais ici aussi: + unifier cette pratique. - Outil circulaire: existe pas vraiment
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	- Qualifier les matériaux Traçabilité: comment conserver info entre les différents maillons - Des puces avec les infos dans les matériaux ? Comment les placer? - Si employé que pendant "déconstruction-réemploi" --> Une puce par lot serait possible (durée de vie de la puce) et très intéressant - Sans numérisation et transparence, on ne va pas très loin, c'est un besoin
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	- Pouvoir comparer objectivement les offres (marchés publics) pour que ce soit pour critères qualitatifs et quantitatives (quelle marge d'erreur pour matériaux de réemploi). - Continuer à compléter l'outil pour qu'il soit à jour (réemploi, élément recyclé, nouveaux produits).
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	- Pas de connaissances préalables: solution: sensibiliser et former - Unification/uniformisation politique difficile --> Qui va accepter de payer pour ça? Si par imposer par la réglementation, pas de changement --> Primes pour enclencher le processus, filières vont se développer et devenir viable. - Producteur veulent de plus en plus récupérer les matériaux sur chantier -- nouveau business models - Niveau de la performance, ils doivent être mise en parallèle en fonction des rissque (nouveau visuel pas de tests) - Revoir la question de l'assurance (fonds publics pour garantir) - Priorisation des certains éléments on voit beaucoup à court terme mais si on voit / loin, ressources vont manquer et briques de réemploi vont devenir + intéressant. --> Faut que les producteurs changent de mentalité --> Imposition va imposer au changement
QUESTIONS	- Marché européen: + compliqué par les acteurs extérieurs? Outils ouvert à tous + en anglais	

CADRE ECONOMIQUE		
Actions	Critère	Réponses
Act_13 Taxation de la matière première (au lieu de taxation de la main d'œuvre)	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	Beaucoup de temps et de référence dans la mise en oeuvre complète
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Emploi et
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	SPF Emploi et SPF économie et finance
	ACTIONS PREALABLES	- Tenter d'abord avec une taxation sur les déchets - Lien entre action 11 et 13
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	- Définition des matières premières (en l'occurrence les matières premières primaires à taxer) - Lien à un fond en économie circulaire
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	Attention à garantir le financement de la sécurité sociale
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	Oui voir description des actions dans le rapport
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	- Bien réfléchir sur ce qu'est la matière première et pas taxer uniquement les ressources matérielles mais aussi les autres ressources - Diminution des revenus de l'Etat
	QUESTIONS	- Fais un tax shift pour trouver - Au lieu de taxer les matières premières, c'est le taxe carbone sur les matériaux de production - Pas de taxation supplémentaire - Attention ne pas avoir de répercussions sur le client - Mettre en forme pour différents métiers
Act_11 Réduire la TVA sur les produits de construction circulaire	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	Le plus vite possible car le temps nécessaire à la définition de "produit circulaire" et modification des lois sera long.
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Les régions et le national doivent faire en sorte que les marchés publics évoluent et favorisent les produits de réemploi.
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	Administration des finances, niveau régional (main d'œuvre) (et national (produits))
	ACTIONS PREALABLES	- Définition claire de la notion de "produit circulaire": taux de réemploi en incluant la notion de produits recyclés - Intégrer la notion de proximité dans la définition de produit circulaire --> Donner un score de "circularité" à un produit en intégrant le pourcentage de produit recyclé sur places, et en fonction du score -> réduction de la TVA - Intégrer la notion de circularité déjà au niveau des produits neufs concernant certains matières premières recyclés.
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	- Incorporer que les E aient un niveau de compétences suffisants pour mettre en oeuvre les produits de réemploi (formation, certification des poseurs). - Former la main d'œuvre qualifiée aujourd'hui (demandeurs d'emploi) aux nouveaux métiers (valoristes, ect.) pour rendre du pouvoir d'achat à la population qui pourrait plus consommer et plus cotiser pour la sécurité sociale qui permettent de diminuer la diminution de la TVA (en partie).
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	/
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	/
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	Risque d'un manque à gagner pour l'Etat pour être capable d'investir dans le secteur, par moins de revenus générés.
	QUESTIONS	- Une fois le produit neuf fabriqué avec un certain score du point de vue de la circularité (et économiquement optimisé car ne coûte plus cher qu'un produit neuf), la réduction de la TVA ne doit plus s'appliquer - Définition de produit circulaire au niveau européen
Act_24 Internaliser le coût environnemental et social et les externalités d'un produit neuf et/ou des activités de démolition dans leur prix	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	Dans l'air du temps: - Objectifs de mise en place - Outils disponibles (FCC et TOTEM) Progressivement car action forte Pour immobilier: 3 mesures de rénovation: 1. Matériaux architecturaux de construction environnement 2. Transport 3. Matériaux de construction
	FEDERAL AGIT SEUL OU AVEC PARTENAIRES	Ensemble du territoire: 3 régions agissent, outil TOTEM qui fait du LCA et de la monétarisation Plan financier pour mettre en oeuvre: pas d'espece, changer aussi autre, mécanisme compensatoire Pas seul, aussi avec d'autres acteurs, architectes Question de comment l'outil sera financé: passation au constructeur via la TVA --> "bestekken lokaal, regionaal, federal"
	ADMINISTRATION QUI PILOTE L'ACTION	
	ACTIONS PREALABLES	Coûts de stockage -> déchets Prétraitements Intégration de la même façon
	BESOINS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION	Comptabiliser de la même façon les coûts environnementaux pour les matériaux neufs et les matériaux de réemploi (déconstruction, transport, énergie, quantité de poussière; bruit, coût de stockage); faire deux calculs: nouveaux matériaux et matériaux de réemploi Coût social difficile à comptabiliser Prendre en compte coûts des déchets, des prétraitements Intégration de la même façon pour un matériau de neuf et de réemploi Action forte -> changement de paradigme, soutien réglementaire
	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	Recommandation: intégration/harmonisation des différents critères de calcul + Hypothèses
	INSPIRATION DE D'AUTRES MISES EN ŒUVRE SIMILAIRES	ACV -> Liège, polystyrène Modèle néerlandais du coût des externalités dans les appels d'offre est inspirant (MVI-criteria)
	MISE EN ŒUVRE SUSCITE DES CONTESTATIONS DES PARTIES PRENANTES	Hypothèses calculs: ACV -> Liège, polystyrène Demander aux stakeholders Attention EU, grande directive, proportionnalité Politiques sociales et environnementales différentes Tout le monde devra payer plus Disponibilité
	QUESTIONS	